

# Bac : les musulmans peuvent choisir la date de leurs oraux de rattrapage !

écrit par Christine Tasin | 2 juillet 2016



Elle est belle, la République laïque, avec Hollande et Belkacem !

Non seulement ils coranisent l'école, mais voici qu'ils offrent aux musulmans passant le rattrapage de pouvoir passer leurs oraux le 7 juillet au lieu du 6 qui a le malheur de tomber le jour de l'Aïd el Fitr ( que Hollande, comme tous les ans, ne manquera pas de saluer, lui qui ne nous souhaite jamais ni Pâques ni Noël).

Ils ont même réussi à effrayer le très dhimmi et islamophile observatoire de la laïcité, c'est dire l'énormité de la chose.

Je serais parent d'enfant passant l'oral de rattrapage, je porterais l'affaire devant les tribunaux, pourquoi les musulmans auraient-ils droit à une journée de révision supplémentaire ?

Et je serais sûre de gagner. Avis à la population...

Avis également à Vincent Goudet, directeur de la [Maison des Examens](#)

Tél : 01 49 12 23 00

Fax : 01 49 12 25 97

7, rue Ernest Renan – 94114 Arcueil cedex

Site Internet : [www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr)

Contact

: <http://www.siec.education.fr/vos-outils-en-1-clic/faq-et-contact>

Il s'abrite derrière une circulaire « la note publiée ne fait que *«répondre à des questions posées par des établissements, en fonction des circulaires en vigueur. »* », (circulaire de Belkacem ? ) mais rien n'est prévu -pour le moment- par les textes officiels.

*Je rappelle à nos résistants qu'ils doivent rester courtois avec leurs interlocuteurs, quand bien même ces derniers seraient leurs pires ennemis. Nous alertons, nous expliquons, nous sommes fermes, mais pas de grossièretés, pas d'insultes, pas de menaces, merci.*

#### **Les oraux de rattrapage du bac rattrapés par la religion**

Faut-il proposer aux élèves d'adapter leurs échéances scolaires en fonction de leurs pratiques religieuses ? La question se pose, pour le plus emblématique des examens : le bac. Cette année, l'épreuve reine de l'enseignement secondaire a non seulement coïncidé avec le mois du Ramadan, mais la fête musulmane de l'Aïd-el-Fitr (dont la date fluctue chaque année) pourrait tomber mercredi 6 juillet, soit le premier jour des épreuves de rattrapage du bac, pour les candidats malheureux aux écrits.

**La Maison des examens, un service interacadémique qui gère l'organisation du baccalauréat de toute l'Ile-de-France, a décidé d'anticiper les éventuels problèmes que connaîtraient des candidats musulmans pratiquants convoqués au rattrapage.** Elle a envoyé ce jeudi une note aux proviseurs des lycées pour leur demander de « s'assurer de la présence effective » des élèves convoqués le 6 juillet. « **Ceux invoquant la fête de l'Aïd el Fitr devront être reconvoqués le lendemain.** Vous voudrez bien indiquer le plus rapidement à mes services le nombre de candidats concernés », explique la note, signée du directeur de la Maison des examens, Vincent Goudet.

**« Ce genre de notes peut créer une belle pagaille »**

Une consigne qui fait bondir certains chefs d'établissements. *«Ce genre de notes peut créer une belle pagaille, d'autant qu'elle contient beaucoup de non-dits, s'agace Philippe Tournier, le secrétaire général du syndicat national des chefs d'établissements SNPDEN. Faudra-t-il qu'on demande un à un à nos élèves s'ils font l'Aïd ? C'est inconcevable. Et si tous les élèves nous disent oui, parce qu'ils préfèrent avoir une journée de plus pour réviser, que va-t-on faire ? »*

A la Maison des examens, on rétorque que ces hypothèses sont « peu probables » et que la note publiée ce jeudi ne fait que « répondre à des questions posées par des établissements, en fonction des circulaires en vigueur. »

Mais voilà : les textes officiels, s'ils permettent aux élèves de demander une autorisation d'absence exceptionnelle dans le cas de grandes fêtes religieuses, comme l'Aïd, ne recommandent pas à l'administration d'anticiper d'éventuelles requêtes. *«Il n'y a pas lieu pour la Maison des examens de proposer une éventuelle adaptation en amont, qui assigne les élèves à leurs pratiques religieuses »*, estime Nicolas Cadène, le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité.

<http://www.leparisien.fr/societe/les-oraux-de-rattrapage-du-bac-rattrapes-par-la-religion-01-07-2016-5931877.php>